



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/36/482
25 septembre 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-sixième session
Point 79 de l'ordre du jour

AUTRES METHODES ET MOYENS QUI S'OFFRENT DANS LE CADRE DES ORGANISMES
DES NATIONS UNIES POUR MIEUX ASSURER LA JOUISSANCE EFFECTIVE DES
DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES FONDAMENTALES

Séminaire sur les relations entre les droits de l'homme,
la paix et le développement

Note du Secrétaire général

1. Au paragraphe 6 de sa résolution 35/174 du 15 décembre 1980, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'accorder la priorité, dans le cadre du programme de services consultatifs en matière de droits de l'homme, à la tenue en 1981 d'un séminaire sur les relations existant entre les droits de l'homme, la paix et le développement. La Commission des droits de l'homme a repris cette demande à sa trente-septième session, dans sa résolution 36 (XXXVII) que le Conseil économique et social a approuvée par sa décision 1981/156 du 8 mai 1981. Le Séminaire a donc eu lieu au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 3 au 14 août 1981.
2. Le Séminaire a notamment recommandé que son rapport soit soumis à l'Assemblée générale, lors de sa trente-sixième session, pour information, à la Commission des droits de l'homme, à la Commission de la condition de la femme, au Groupe de travail de la Commission des droits de l'homme chargé d'étudier le droit au développement ainsi qu'au Groupe de travail du Conseil économique et social chargé d'étudier l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.
3. Le rapport du Séminaire (ST/HR/SER.A/10) sera mis à la disposition des délégations.
